

LA GÉOGRAPHIE DES TERRITOIRES GÉRONTOLOGIQUES

GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT

GÉOGRAPHE/ DÉMOGRAPHE, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE
PRÉSIDENT DE LA REVUE POPULATION & AVENIR

Le vieillissement de la population de la France est un fait incontestable, puisque la proportion des personnes âgées dans la population totale y augmente au fil des années. Néanmoins, il importe de préciser les quatre facteurs de ce vieillissement pour comprendre combien son intensité peut être différente selon les différents territoires, c'est-à-dire selon les différents espaces, délimités par exemple selon des périmètres administratifs, qui composent ensemble l'espace national. Une telle analyse conduit à introduire la notion de « gérontocroissance », c'est-à-dire d'augmentation du nombre des personnes âgées, à différencier du vieillissement. Or, tant l'évolution actuelle que les projections géodémographiques montrent que les dynamiques du vieillissement et de la gérontocroissance présentent une double caractéristique géographique : d'une part, considérant par exemple un territoire départemental, leur rythme d'évolution n'est absolument pas semblable et peut même parfois diverger, d'autre part, selon les territoires, les projections indiquent des évolutions extrêmement dissemblables tant pour le vieillissement que pour la gérontocroissance. L'analyse géodémographique enseigne en conséquence l'importance d'adapter les politiques gérontologiques à des changements géodémographiques à la fois inédits et extrêmement différents selon les territoires.

THE GEOGRAPHY OF GERONTOLOGICAL TERRITORIES

The ageing of the population in France is indisputable since the proportion of older people in the total population has been increasing over the years. It is important, nevertheless, to point out the four factors of this ageing in order to understand how its intensity may differ according to the various territories, that is to say according to the different spaces, for example surrounded by administrative borders, which make up the national space. Such an analysis leads to the introduction of the notion of "gerontogrowth", in other words the increasing number of older people, to be distinguished from the process of ageing.

However, present evolution as much as "geodemographic" forecasts show that ageing dynamics and "gerontogrowth" dynamics both have a dual geographic characteristic: on the one hand, taking into consideration a "departmental" territory for example, their evolution rhythm bears no resemblance and may sometimes even diverge, on the other hand, according to the territories, forecasts show extremely different evolution both for ageing and for "gerontogrowth". Consequently, geodemographic analysis shows how important it is to adapt gerotological policies to both new and extremely different geodemographic changes according to the territories.

En France[1], comme en Europe[2] et également dans le Monde, les années 2010 et suivantes du XXIe siècle, dans la suite des années 2000, s'annoncent comme celles d'un vieillissement inédit. Selon la définition démographique courante, ce phénomène signifie une modification de la composition par âge de la population due à une augmentation de la proportion des personnes âgées[3]. Pour comprendre une telle évolution, il convient d'abord d'en comprendre les facteurs. Or, leur analyse conduit à mettre en évidence deux phénomènes différents, non nécessairement de même sens, le vieillissement tel que défini ci-dessus, et ce que j'ai appelé la « gérontocroissance », c'est-à-dire l'augmentation de l'effectif des personnes âgées sur un territoire considéré.

Cette distinction, que nous examinerons dans un deuxième point, permet en particulier de montrer la géographie très contrastée du vieillissement tel que l'on emploie généralement ce mot en mélangeant les effets de structure, donc le vieillissement au sens démographique, et les effets de flux, donc la gérontocroissance ou son contraire, la gérontodécroissance. Enfin, l'élaboration de perspectives souligne combien les évolutions du vieillissement et de la gérontocroissance sont susceptibles de connaître des intensités très variées selon les territoires.

LA MESURE ET LES FACTEURS DU VIEILLISSEMENT

Avant d'exposer les facteurs du vieillissement, prenons en d'abord sa mesure. En considérant la proportion des 60 ans ou plus[4] dans la France métropolitaine contemporaine[5], l'examen de son évolution met en évidence, depuis 1946, une succession de séquences contrastées.

Après avoir à peine vieilli de 1946 à 1958, puis à un rythme très légèrement supérieur de 1958 à 1974, la population de la France n'a pas vieilli de 1975 à 1980 : le vieillissement a même diminué puisque la proportion des personnes âgées baisse durant ces années. Ensuite, après une période continue de vieillissement de 1981 à 1998, cette même population ne vieillit plus entre 1999 et 2003, puisque la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus y demeure stable à 20,6 % de la population totale (Graphique 1).

1. Cf. par exemple Parant A., « Le vieillissement démographique : un immense défi pour la France », dans : *Ville et vieillir*, Paris, La Documentation française, 2004.

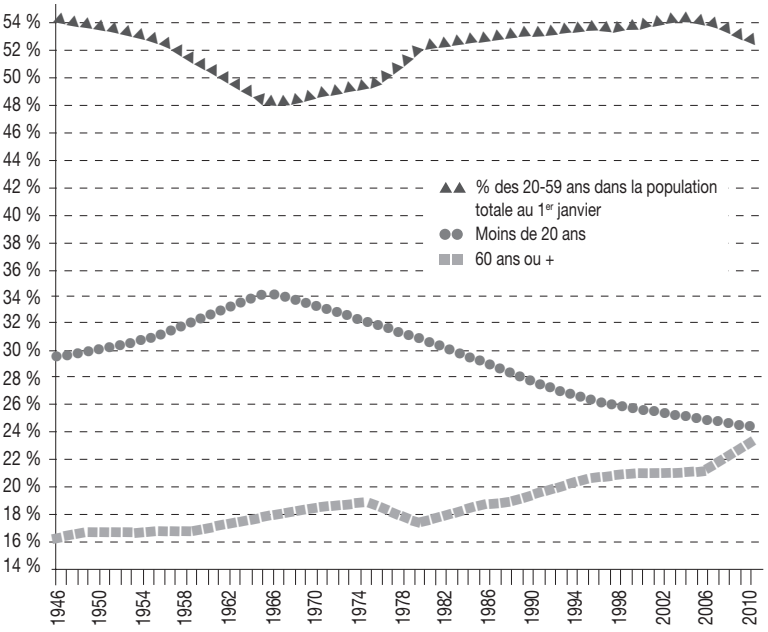
2. Cf. par exemple Dumont G.F. *et alii, Les territoires face au vieillissement en France et en Europe,* Paris, Ellipses, 2006.

3. Wackermann G.,(direction), *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Ellipses, 2005.

4. Nous choisissons la borne à 60 ans, chiffre toujours logique en France où l'âge moyen de départ à la retraite lui est inférieur, même si les bases de données internationales utilisent généralement la borne des 65 ans.

5. Nous traitons les données de la métropole, car les départements et collectivités d'outre-mer ont chacun des caractéristiques démographiques propres. Cf. Dumont G.F., *La population de la France, des régions et des DOM-TOM,* Paris, Éditions Ellipses, 2000.

Graphique 1
La répartition par âge en France



Source : INSEE.

L'évolution du vieillissement, à toute période, résulte de la combinaison de quatre facteurs :

● **Une fécondité abaissée**
Cette fécondité abaissée minore le nombre des naissances, la proportion des jeunes et, donc, en corollaire, majore la proportion des personnes âgées.

● **L'augmentation de l'espérance de vie des personnes âgées**
Ce dernier ne commence véritablement que dans les années 1970, lorsque les politiques sanitaires, parvenues à des résultats remarquables dans le recul des mortalités infantile, infanto-adolescente et maternelle, peuvent se consacrer davantage à ce qui pourrait améliorer les taux de survie des adultes et des personnes âgées. En conséquence, en une quarantaine d'années, l'espérance de vie à 60 ans augmente, toujours en France métropolitaine, de plus de 6 ans pour les hommes, passant de 16,2 ans en 1970 à 22,2 ans en 2009 et de 6,2 ans pour les femmes, passant de 20,8 ans en 1970 à 27,0 ans en 2009. Cette augmentation constante de la longévité

n'a connu qu'une notable exception, l'année 2003, en raison de l'effet de la canicule[6].

6. Dumont G.F., Montenay Y., « Le dernier bilan de la canicule : un pic historique et une géographie précise », *Population & Avenir*, n° 668, mai-juin 2004.

● **Le rôle du système migratoire**
Le système migratoire français contribue à limiter le vieillissement de la population puisque la composition par âge des immigrants est plus jeune que celle de la population résidente, tandis que l'influence de l'émigration est limitée.

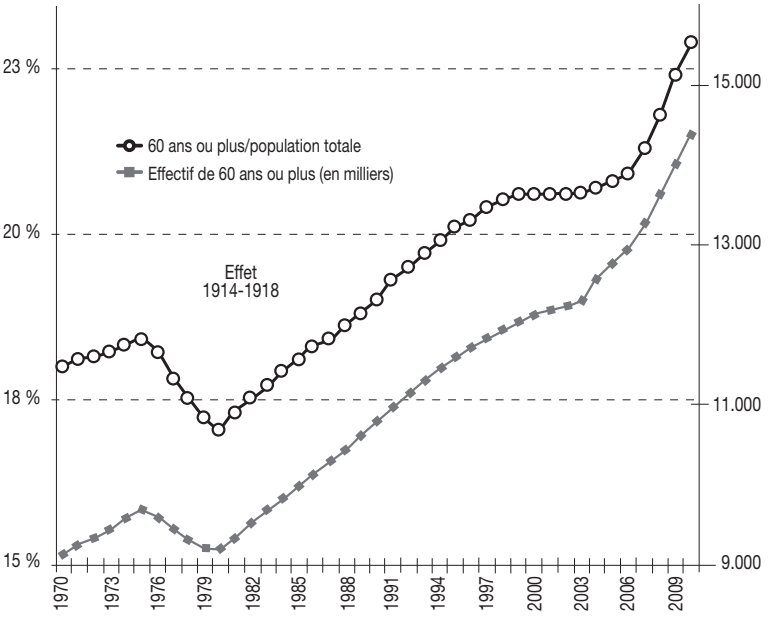
● **La prise en compte de l'héritage des évolutions passées**
La baisse du vieillissement entre 1975 et 1980 puis son arrêt entre 1999 et 2003, présentés ci-dessus nécessitent la prise en compte d'un quatrième facteur, l'héritage des évolutions démographiques passées, et, en l'espèce, l'histoire démographique de la France. La proportion de personnes âgées baisse entre 1975 et 1980 parce qu'arrivent alors à l'âge de 60 ans des générations peu nombreuses du fait de la sous-natalité causée par la guerre de 1914-1918. Et la stagnation du rapport de vieillissement de 1999 à 2003 provient de l'arrivée à 60 ans des générations peu nombreuses nées à la veille ou durant la guerre de 1939-1945. Si l'espérance de vie des personnes âgées n'avait pas continué d'augmenter au tournant du millénaire, il y aurait même eu une diminution de la proportion des personnes âgées entre 1999 et 2003, donc une baisse du vieillissement.

Ces quatre facteurs, qui expliquent l'évolution du vieillissement de la France métropolitaine, s'exercent en réalité avec des intensités différentes selon les territoires gérontologiques.

UNE GÉOGRAPHIE APPELANT DEUX INSTRUMENTS DE MESURE

Toutefois, pour comprendre la géographie des territoires gérontologiques, la seule connaissance du vieillissement démographique est-elle suffisante ? L'examen des évolutions comparées pour les années 1999 à 2003 du pourcentage de personnes âgées et de leurs effectifs, en France métropolitaine, apporte une réponse à cette question. Si, comme précisé ci-dessus, la France ne connaît alors ni vieillissement ni rajeunissement, le nombre des personnes âgées de 60 ans ou plus continue d'augmenter... (Graphique 2).

Graphique 2
Le vieillissement et la gérontocroissance en France



Entre 1975 et 1980, il y a à la fois vieillissement et gérontocroissance. Entre 1999 et 2003, il y a gérontocroissance sans vieillissement en raison de l'histoire démographique de la France.

Source : INSEE.

DISTINGUER L'ÉVOLUTION EN STRUCTURE ET EN FLUX

Cela signifie que les évolutions de la population, selon qu'elles sont analysées en termes de structure ou de flux, ne sont nécessairement semblables. Il faut donc distinguer ces deux éléments par deux dénominations différentes. On a rappelé que la question de la structure est clairement définie en démographie par le terme vieillissement[7]. Créant un néologisme, nous appellerons « gérontocroissance[8] » l'augmentation des effectifs de personnes âgées dans une population donnée ou sur un territoire donné, et son contraire, « gérontodécroissance » (diminution de ces mêmes effectifs). L'introduction de cette double notion est d'ailleurs justifiée parce qu'**il ne faut jamais considérer qu'un seul indicateur est suffisant pour comprendre un phénomène aussi complexe que les changements intervenant dans la place des personnes âgées dans une population. En outre, la spécificité de la notion**

7. Pressat R., *Dictionnaire de démographie*, Paris, PUF, 1979.

8. Forgeant ce mot dans les années 1980, je précisais que les mots relatifs à la vieillesse sont formés à partir du grec *gérôn* ou *gérontos.* Cf. par exemple Dumont G.F., « Le vieillissement, un phénomène social majeur », *Revue des deux mondes*, mars 1993. La définition est désormais entrée dans le *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Ellipses, 2005.

de gérontocroissance peut être attestée d'abord en mettant en évidence sa singularité, ensuite au regard de la prospective et, enfin et surtout, à la lumière de l'analyse des territoires gérontologiques.

Alors que le vieillissement dépend de la combinaison des quatre facteurs précisés ci-dessus, la gérontocroissance ne dépend que de la combinaison de trois d'entre eux : l'évolution des taux de survie des personnes âgées, la composition par âge des migrations et l'héritage démographique. En effet, elle est exclusive, dans le temps présent et dans une perspective à moyen terme[9], de l'évolution de la fécondité du moment, n'étant dépendante que d'une fécondité s'étant produite 60 ans plus tôt.

9. Moyen terme au sens de la logique démographique, soit plusieurs décennies.

DEUX LOGIQUES PROSPECTIVES DIFFÉRENTES

Outre leur définition et leurs facteurs d'intensité, les deux processus de vieillissement et de gérontocroissance relèvent de logiques prospectives différentes. En effet, le processus de gérontocroissance est, à court et à moyen terme, indépendant de l'indice de fécondité des années à venir. En France, sa prolongation après 2006 est quasiment certaine, sauf changements structurels majeurs (guerre ou pandémie très meurtrière ou, au contraire, progrès considérables dans la lutte contre les maladies cardiovasculaires ou le cancer). En effet, les effectifs des générations âgées de 60 ans ou plus devraient augmenter, avec l'arrivée à ces âges des générations nées après la seconde guerre mondiale, plus nombreuses que les générations creuses des années de la guerre 1939-1945. En outre, le nombre des personnes âgées pourrait s'élever davantage si leur espérance de vie continue à s'accroître.

Quant au vieillissement, après la fin partielle des effets démographiques de la Seconde Guerre mondiale, sa croissance est extrêmement probable, mais son intensité demeure incertaine, notamment parce que la fécondité du futur reste à écrire.

Par ailleurs, la combinaison des deux concepts diffère selon les territoires. Un autre moyen de bien comprendre la distinction entre vieillissement et gérontocroissance consiste à examiner leur traduction dans les territoires gérontologiques car la combinaison entre vieillissement et gérontocroissance offre, en effet, quatre possibilités pour les territoires et selon les périodes (Tableau 1).

Tableau 1
Les quatre combinaisons géographiques du vieillissement et de la gérontocroissance

Période 1999-2007	Vieillissement en augmentation ↗ % des 60 ans ou plus dans la population totale	Vieillissement en diminition ↘ % des 60 ans ou plus dans la population totale
Gérontocroissance = augmentation du nombre des personnes âgées dans une population	Vieillissement en augmentation + gérontocroissance *exemple : Hautes Alpes - Oise*	Vieillissement en diminution + gérontocroissance *exemple : Paris - Lozère Alpes Maritimes 1990/99*
Gérontodécroissance = diminution du nombre des personnes âgées dans une population	Vieillissement en augmentation + gérontodécroissance *exemple : Creuse 1990/99*	Vieillissement en diminution + gérontodécroissance *exemple : Creuse - Paris 1990/99*

Dans un premier cas, des territoires peuvent enregistrer à la fois un vieillissement de la population et une gérontocroissance. Cette dernière peut par exemple provenir de l'augmentation de l'espérance de vie des personnes âgées, de l'installation de retraités ou du nombre plus élevé dans les générations entrant dans la catégorie des personnes âgées.

Dans d'autres territoires, la gérontocroissance peut se constater pour des raisons semblables au premier cas, mais le vieillissement évoluer de façon inverse, en diminution, si par exemple le système migratoire a contribué à l'arrivée de populations jeunes dans des proportions suffisantes pour entraîner un rajeunissement. Cette baisse du vieillissement peut aussi s'expliquer par une fécondité en augmentation ; elle signifie *a contrario* une augmentation de la proportion des jeunes et des adultes et donc une demande modifiée par ce changement démographique

Un troisième cas présente des évolutions inverses du deuxième. Le nombre de personnes âgées est en diminution, d'où une géronto décroissance susceptible de se répercuter, toutes choses égales

par ailleurs, sur la demande économique ou les budgets sociaux. Dans le même temps, le territoire connaît néanmoins un vieillissement sous l'effet d'une basse fécondité ou d'une émigration de personnes jeunes.

Enfin, dans le dernier cas, un territoire peut enregistrer à la fois un rajeunissement (baisse du vieillissement) et une gérontodécroissance (diminution du nombre de personnes âgées). Celle-ci peut s'expliquer par une émigration de personnes âgées, par exemple à l'occasion de la prise de retraite ou par le départ vers d'autres territoires disposant de maisons de retraite *ad hoc*. Cette gérontodécroissance peut contribuer au rajeunissement qui peut en outre s'expliquer par une fécondité rehaussée par rapport à une période antérieure ou par l'arrivée de personnes jeunes.

Les conséquences des changements démographiques sur les territoires sont donc différenciées selon le sens et l'intensité respectifs du vieillissement et de la gérontocroissance et leurs quatre combinaisons possibles. Cela montre combien il est impératif d'examiner distinctement, selon les territoires et les périodes, le vieillissement et la gérontocroissance.

DES PERSPECTIVES FORTEMENT DIFFÉRENCIÉES SELON LES TERRITOIRES GÉRONTOLOGIQUES

Une autre façon de mettre en évidence cet impératif consiste à examiner les projections moyennes[10]. Pour chaque territoire les projections ont été faites avec les hypothèses correspondant au scénario central des projections de l'INSEE. Selon celles-ci, la population de la France devrait vieillir, le nombre des personnes âgées devrait progresser et celui des personnes âgées dépendantes également. Toutefois, d'une part, ces évolutions seraient très différenciées selon les territoires et notamment leur caractère urbain ou rural.

Nous l'avons montré dans une étude de Population & Avenir[11] dont nous résumons ci-après quelques enseignements essentiels. Cette étude a retenu deux échantillons géographiques, les quatorze départements les plus urbains et les quatorze les plus ruraux de la France métropolitaine. Les quatorze départements de France au plus fort taux d'urbanisation comptent chacun plus d'un million d'habitants selon le dernier recensement exhaustif et une

10. Pour chaque territoire, les projections ont été faites avec les hypothèses correspondant au scénario central des projections de l'INSEE.

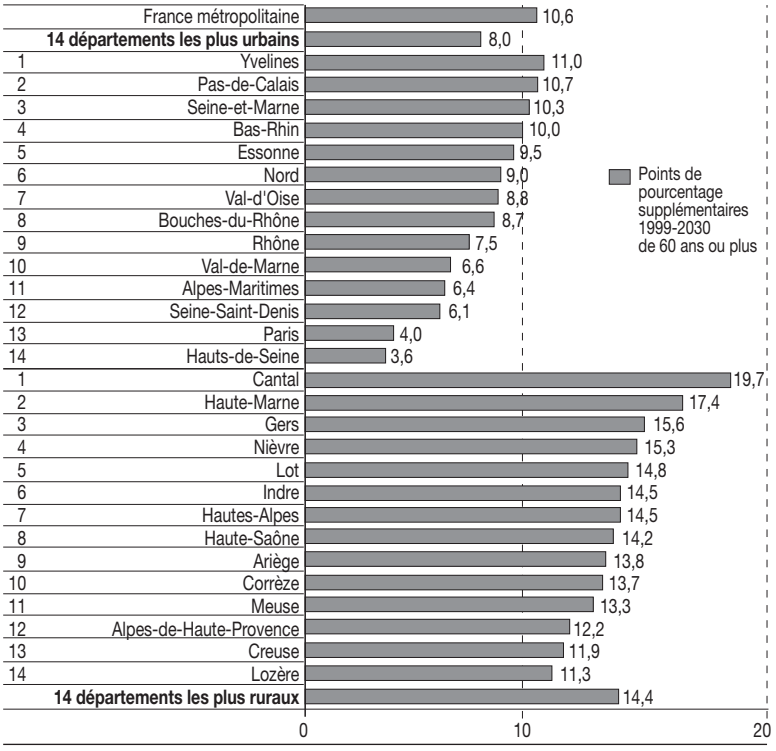
11. « L'évolution territoriale du vieillissement et de la dépendance en France à l'horizon 2030. Quelles différences selon les départements urbains et ruraux ? », étude réalisée par G.F. Dumont, avec la collaboration de L. Chalard et de Population & Avenir, 113 pages plus un volume annexe de tableaux détaillés, Population & Avenir, 2008. Cette étude peut être envoyée sous format pdf sur simple demande à population-avenir@wanadoo.fr

densité supérieure à 200 habitants par km^2. Les quatorze départements les plus ruraux ont moins de 250000 habitants et une densité inférieure à 44 habitants par km^2.

UN LARGE ÉVENTAIL D'INTENSITÉ DU VIEILLISSEMENT SELON LES TERRITOIRES URBAINS

Parmi les quatorze départements les plus urbains de la France métropolitaine, quatre vieilliraient de plus de 10 points, pour une moyenne de 8 points (Graphique 3). Les quatre plus forts vieillissements seraient constatés dans deux départements de la grande couronne parisienne, les Yvelines et la Seine-et-Marne, en raison du vieillissement d'actifs demeurant sur place. Suivraient le Pas-de-Calais, qui subirait un départ assez important des jeunes, alors qu'une part importante de ses personnes âgées vieilli-

Graphique 3
Le vieillissement 1999-2030 :
l'augmentation du pourcentage des 60 ans ou plus dans la population



Source : INSEE.

rait sur place, et le Bas-Rhin, avec un vieillissement sur place relativement important. Ensuite, l'Essonne (9,5 points), le Nord (9 points) le Val-d'Oise (8,8 points) et les Bouches-du-Rhône (8,7 points) auraient également une hausse supérieure à la moyenne urbaine de 8 points. Les six autres départements urbains auraient un vieillissement inférieur et, parfois, nettement inférieur, à la moyenne urbaine. Le Rhône, le Val-de-Marne, les Alpes-Maritimes et la Seine-Saint-Denis s'inscriraient dans une logique migratoire, notamment internationale, qui limiterait leur vieillissement. Enfin, les plus faibles augmentations du vieillissement, parmi les départements urbains, se constateraient à Paris (4 points) et dans les Hauts-de-Seine (3,6 points), deux départements répulsifs pour les personnes âgées et attirants pour les jeunes.

UN VIEILLISSEMENT TOUJOURS PLUS INTENSE QUE LA MOYENNE NATIONALE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Mais le vieillissement de la population à l'horizon 2030 serait plus important pour les départements ruraux que pour les départements urbains. Parmi les quatorze territoires départementaux les plus ruraux, l'augmentation du vieillissement 1999-2030 la plus forte se constaterait dans le département du Cantal (près de 20 points), devant la Haute-Marne, mais pour des raisons légèrement différentes. Le Cantal serait attractif pour les personnes âgées et conserverait une faible fécondité, alors que la Haute-Marne connaîtrait une émigration des jeunes. Suivraient, au troisième et quatrième rang, le Gers et la Nièvre (avec une augmentation de 15 points). Plus loin, au onzième rang, la Meuse connaîtrait un moindre vieillissement (13,3 points) que la moyenne des départements ruraux (14,4 points), car elle serait peu attirante pour les personnes âgées et sa fécondité demeurerait relativement plus élevée. Suivraient les Alpes-de-Haute-Provence, département qui attirerait non seulement des personnes âgées mais aussi des jeunes. Les départements ruraux qui vieilliraient le moins (hausse inférieure à 12 points) seraient la Creuse et la Lozère, deux départements attractifs pour les personnes âgées et déjà très vieillis en 1999.

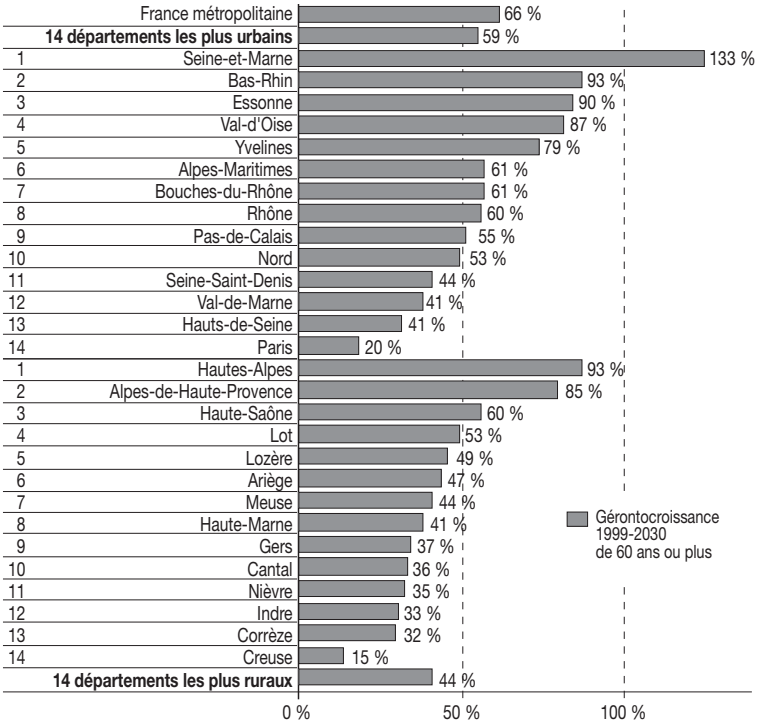
UNE GÉRONTOCROISSANCE PLUS ÉLEVÉE DANS LES TERRITOIRES URBAINS

La gérontocroissance 1999-2030 des personnes âgées de 60 ans ou plus concernerait tous les départements étudiés sans excep-

tion, mais avec de très fortes différences d'intensité. La gérontocroissance nationale serait de 66%, et celle de l'ensemble des départements urbains serait plus élevée (59%) que celle de l'ensemble des départements ruraux (44%), le classement des vingt-huit départements laissant alterner les deux types de départements (Graphique 4).

La plus forte gérontocroissance, largement devant les autres, marquerait un département urbain, la Seine-et-Marne, où nombre de personnes actives de 1999 avanceraient en âge sur place, ce qui peut s'expliquer notamment par le grand nombre de maisons individuelles, habitat que les personnes âgées privilégient tant qu'elles sont en bonne santé. Conséquence de son accueil d'actifs durant le dernier quart du XX^{e} siècle, le nombre de personnes âgées de Seine-et-Marne devrait plus que doubler, avec

Graphique 4
La gérontocroissance 1999-2030 : l'augmentation du nombre des 60 ans ou plus



Source : Insee métropole scénario central.

une augmentation de 133 % des personnes âgées de 60 ans ou plus entre 1999 et 2030. Au deuxième rang, se retrouveraient à égalité (hausse de 93 %) un département urbain, le Bas-Rhin, et un département rural, les Hautes-Alpes, mais non exactement pour les mêmes raisons, le Bas-Rhin enregistrant l'effet du vieillissement sur place des personnes âgées alors que le département des Hautes-Alpes attirerait nombre de personnes âgées.

Les trois départements situés aux trois premiers rangs de la gérontocroissance seraient suivis, avec une augmentation comprise entre 80 et 90 %, par l'Essonne et le Val-d'Oise, deux départements urbains, selon une logique comparable à celle de la Seine-et-Marne, mais moins intense, et les Alpes-de-Haute-Provence, un département rural, attirant pour les personnes âgées, selon une logique semblable à celle du département voisin des Hautes-Alpes. Au septième rang, les Yvelines suivraient de près, avec une hausse de 79 %.

Finalement, il y aurait donc plus de départements urbains (cinq) que de départements ruraux (deux) parmi les sept plus fortes gérontocroissances, ce qui est conforme à la moyenne, caractérisée par une prédominance urbaine dans la gérontocroissance, soit une situation inverse de celle du vieillissement. La gérontocroissance serait une évolution majeure en zone urbaine car, en dépit des migrations des personnes âgées, tout particulièrement au moment de l'âge de la retraite, la majorité d'entre elles vieillirait là où elles ont travaillé. La gérontocroissance serait donc plus élevée dans les zones de fortes préférences des quadragénaires et quinquagénaires, donc d'actifs, des années 1980 et 1990, soit les zones urbaines, en particulier les zones péri-urbaines et para-urbaines. Autrement dit, le caractère urbain de la gérontocroissance serait un effet de long terme du déroulé du processus de métropolisation de décennies précédentes.

LES DIX GÉRONTOCROISSANCES LES PLUS FAIBLES

En conséquence, parmi les dix plus faibles gérontocroissances des 28 départements étudiés, se situant tant en dessous de la moyenne nationale que de celles des départements urbains et des départements ruraux, se trouveraient une majorité de départements ruraux (sept), et seulement trois départements urbains. Le Val-de-Marne, répulsif pour les personnes âgées, et la Haute-

Marne, enregistrant l'effet à long terme de l'émigration antérieure de jeunes, seraient ensemble au dix-neuvième rang, avec 41 %. Suivraient le Gers, le Cantal et la Nièvre, autour de 36 %, puis l'Indre (33 %) et la Corrèze (32 %), devancés par les Hauts-de-Seine, avec une logique en partie semblable à Paris dans ce dernier département. Les plus faibles gérontocroissances seraient relevées à Paris (20 %), département répulsif pour les personnes âgées, et dans la Creuse (15 %), suite à la disparition des générations les plus âgées, remplacées par des générations moins nombreuses.

La gérontocroissance de l'ensemble des départements ruraux serait donc moins importante que celle de l'ensemble des départements urbains, car le premier compte un faible potentiel de départ, lié à sa faible population et à sa faible proportion d'actifs en 1999, même si l'installation de retraités dans ces départements augmenterait leur nombre relatif et contribuerait donc à leur gérontocroissance. Autrement dit, sans cet apport de retraités, la gérontocroissance rurale serait encore plus faible.

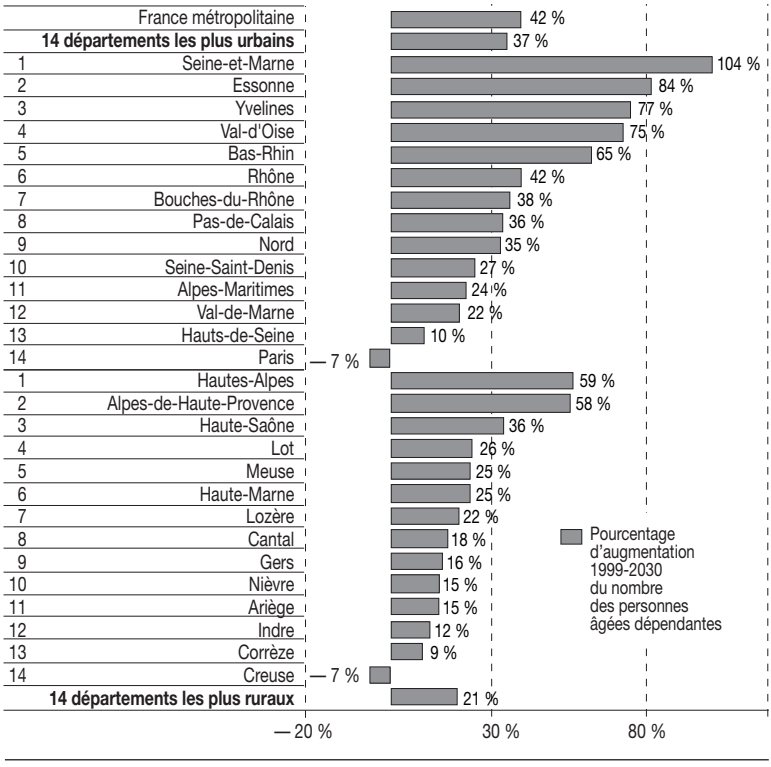
UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES PLUS FORTE DANS LES TERRITOIRES URBAINS

L'augmentation 1999-2030 du nombre de personnes âgées dépendantes serait de 42 % pour la France métropolitaine, mais moindre pour la moyenne des quatorze départements les plus urbains (37 %) comme pour celle des quatorze départements les plus ruraux (21 %).

En valeur relative, les cinq plus forts pourcentages d'augmentation du nombre des personnes âgées dépendantes se trouveraient dans des départements urbains. La Seine-et-Marne arriverait en tête avec un peu plus qu'un doublement (104 %). Elle serait suivie par les trois autres départements de la Grande couronne parisienne : l'Essonne, le Val-d'Oise et les Yvelines, avec une croissance autour de 80 %. En 1999, ces départements se distinguaient par le plus faible nombre de personnes âgées dépendantes, ce qui expliquerait en partie leur croissance la plus élevée, ces départements étant les plus concernés par la gérontocroissance des 75 ans ou plus, du fait du maintien sur place des générations arrivées dans ces départements trente ou quarante ans auparavant et de la longévité accrue résultant des hypothèses du scénario cen-

tral. En cinquième position se trouverait le Bas-Rhin (65%), avec aussi une forte gérontocroissance des 75 ans ou plus, héritage d'une fécondité relativement plus élevée. Il serait suivi par deux départements ruraux, les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence (près de 60%), pour les mêmes raisons que la Grande couronne parisienne, conséquence de leur attractivité migratoire des années passées exercée sur les personnes âgées de la classe d'âge 60-74 ans (Graphique 5).

Graphique 5
L'augmentation du nombre des personnes âgées dépendantes 1999-2030



Source : INSEE Métropole scénario central et Population & Avenir.

Les sept plus faibles croissances de personnes âgées dépendantes (entre 9 et 20%) se situeraient dans six départements ruraux : Cantal, Gers, Nièvre, Ariège, Indre et Corrèze, seul département urbain, les Hauts-de-Seine (10%). En revanche, deux diminutions du nombre de personnes âgées dépendantes auraient lieu dans un département urbain, Paris (–7%), et dans un département

rural, la Creuse (–7 %), en raison d'une faible gérontocroissance des 75 ans ou plus, combinée à une diminution projetée des taux de dépendance.

Toutefois, l'étude montre qu'en valeur absolue, le panorama concernant les personnes âgées dépendantes serait différent, étant donné les populations totales très inégales entre les quatorze départements urbains et ruraux.

LES ENJEUX POUR LES TERRITOIRES GÉRONTOLOGIQUES

Les analyses conduites mettent bien en évidence les enjeux du futur pour les territoires gérontologiques [11]. Le premier tient tout simplement au fait que les territoires français présenteront à l'horizon 2030 des compositions par âge sous des formes souvent jamais rencontrées dans le passé et impliquant, *ipso facto*, une structure nouvelle des besoins sociaux.

11. Sur l'ensemble des enjeux territoriaux futurs, cf. Dumont G.F. (direction), *Populations et territoires de France en 2030, le scénario d'un futur choisi*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Les politiques publiques devront donc être en permanence inventives pour répondre à des sociétés aux compositions à la fois nouvelles et changeantes, et marquées en outre par des évolutions de la sociologie de la famille qui s'ajouteront aux changements quantitatifs résumés ci-dessus. La réflexion doit aussi porter sur les changements de structure de la consommation liés aux évolutions de la composition par âge des populations. Les différents acteurs du secteur privé et du secteur public, soucieux de réagir et d'anticiper sur ces phénomènes et œuvrant ensemble dans le même sens, se doivent de savoir prendre en compte l'intensité variée des évolutions démographiques et leurs diverses implications territoriales.

Le deuxième enjeu pose la question de l'application du principe de subsidiarité. Compte tenu des évolutions variées selon les territoires, il apparaît clairement que les politiques publiques du vieillissement, même si elles se basent sur des principes nationaux, doivent être conçues de façon à s'adapter aux réalités locales, à la géodémographie spécifique de chaque territoire.

Un troisième enjeu tient à la nécessaire solidarité entre les territoires. Sur chaque territoire, des évolutions démographiques propres exerceront des conséquences à la fois sur la façon dont

s'exerceront les solidarités naturelles, sur la création de richesses susceptibles de financer ce que l'économie appelle les besoins collectifs, comme sur les budgets des collectivités territoriales. Or, si les territoires ont des marges de manœuvre sur leur attractivité et donc sur la composition de leur peuplement, ils subissent aussi des phénomènes sociétaux liés à l'héritage démographique ou à des départs ou des arrivées d'habitants sur lesquels ils n'ont guère la maîtrise. La logique de la décentralisation qui a attribué certaines compétences, mais aussi les obligations financières qui leur sont liées, signifie des engagements fort variés selon les territoires en fonction de leurs propres caractéristiques géodémographiques. De telles évolutions appellent un incontestable renforcement des méthodes de péréquation, au risque de creuser des inégalités territoriales, voire de mettre en grande difficulté certaines collectivités territoriales.

Trouver des réponses adaptées au vieillissement ne peut se faire sans organiser l'ensemble des solidarités nécessaires entre toutes les générations, sans une approche intergénérationnelle qui doit être au cœur des analyses et des actions conduites par les responsables des communes, des intercommunalités, des départements, comme des régions. Les politiques du vieillissement ne doivent pas être isolées des autres politiques, mais au contraire trouver et mettre en œuvre des réponses transversales, les bons équilibres sociétaux se réalisant lorsque les solidarités entre les générations s'exercent pleinement. Les politiques mises en place doivent apprendre à plusieurs générations différentes en âge, donc en culture comme en histoire, à vivre ensemble. Pour ne citer qu'un exemple, des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire facilitant la mixité générationnelle forment l'une des bases de la réussite des territoires à répondre aux défis collectifs du vieillissement, qui résulte d'ailleurs largement de cette grande chance qu'est la longévité accrue.

L'énoncé des enjeux ci-dessus résulte donc du fait que les années 2010 et suivantes vont se révéler triplement inédites en France, en raison du vieillissement moyen, de la gérontocroissance moyenne, mais aussi en raison de la géographie inédite du vieillissement et de la gérontocroissance.

■